

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

Le 21 décembre 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 décembre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Étaient Présents : Raymond VÉLAND, Martine FONTANIÉ, Gilbert PICCININI, Sandrine BEN SOUSSAN, Charlotte BOETTI, Éric ROSALIE, Jean-Marie ROSALIE

Freddy GAUTHIER arrivé à 21 heures

Était absent excusé : M. Grégoire ECK

Était absente : Corinne CARMES

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Avant l'ouverture de la séance M. le Maire propose d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention CEE SYADEN pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes
- Poursuite du projet VéloRail pour un parcours qui passera par Souilhe

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal de la réunion du 2 novembre 2023

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité des présents** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2023.

Création d'un ossuaire

M. le maire explique que pour déplacer les restes mortels des personnes qui étaient inhumées dans l'ancien cimetière il est nécessaire de les placer dans un reliquaire et de créer un ossuaire. M. le maire précise que ce reliquaire pourrait être déposé dans le caveau communal, et que ces opérations doivent être effectuées par les pompes funèbres.

Après en avoir discuté le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de réfléchir à d'autres possibilités avant de se prononcer sur la création d'un ossuaire

Modification statutaire n°11 de la CCCLA

M. le maire indique que lors de la réunion du 14 novembre dernier le conseil communautaire a voté à l'unanimité la modification des statuts de la CCCLA suite au transfert de son siège social et de la suppression par l'article 13 de la loi MAPTAM (Modernisation Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) qui supprime la notion de compétence exercée à titre optionnel qui sera désormais qualifiée de compétence supplémentaire.

Après en avoir discuté Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents La modification statutaire n° 11 de la CCCLA

Identification des Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAEnR)

M. le maire expose que dans le cadre d'accélération de la production d'énergies renouvelables les communes doivent définir des zones pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces zones doivent être définies après la concertation des administrés. Les propriétaires de la commune recevront prochainement un courrier pour les informer.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal souhaite davantage de précisions sur le projet et demande à l'unanimité des présents le report de cette délibération à une prochaine réunion du conseil municipal

Demande de subvention CEE SYADEN (Certificat d'Economie d'Energie – Syndicat Audois d'Energies et du Numérique)

Eric Rosalie explique qu'après avoir contacté le SYADEN, ces derniers ont conseillé de déposer une demande de subvention auprès de leurs services, qu'ils étudieraient les possibilités d'attribuer une aide exceptionnelle pour soutenir le dossier de rénovation de la salle des fêtes.

Par ailleurs une autre demande de subvention a été déposée à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Pour un coût total de travaux estimé à 187 668.81 € hors taxes, la commune a obtenu à ce jour des subventions d'un montant de :

- 56 300 € du Département
- 20 837 € de la Région
- 37 433.76 € du Fonds Vert

Après en avoir discuté, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents La demande de subvention CEE SYADEN,

Vélorail du Lauragais

M. le maire rappelle que le Vélorail du Lauragais reliant le lac de Lenclas à l'ancienne gare de St Félix de Lauragais a ouvert ses portes en Août 2023. Le porteur du projet souhaite réfléchir à un développement en proposant un second parcours en direction de l'Aude qui viendrait jusqu'à Las Peyrouses à Souilhe.

Le conseil municipal vote à la majorité des présents la création d'un nouveau parcours passant par Souilhe

Pour : 7 - Contre : 1 (Freddy Gauthier)

Questions et informations diverses :

M. Jean Marc LARRIBEAU, nouveau secrétaire de mairie, est venu se présenter au conseil municipal.

♦ **Eclairage Public**

Un point sera fait sur le nombre de candélabres manquants pour demander des devis, préparer un dossier complémentaire pour l'éclairage public et demander une subvention au SYADEN en 2024 pour des travaux en 2025.

♦ **Voirie**

Concernant le sens interdit de la place des marronniers, le conseil municipal décide à la majorité d'enlever, à titre expérimental, ces panneaux et d'étudier la gêne occasionnée par une circulation à double sens.

Pour l'entretien de la voirie une somme sera prévue au budget 2024 comme les années précédentes.

♦ **Zone d'Aménagement différée (ZAD)**

M. le maire souhaite mettre en place sur la commune de Souilhe une Zone d'Aménagement Différée restreinte autour du village. Il explique qu'une zone d'aménagement à long terme permettrait d'assurer progressivement la maîtrise foncière autour du village.

Le conseil municipal désire plus d'informations sur cette Zone d'Aménagement Différée et demande une réunion de travail avec la collaboration d'un bureau d'études pour définir ces zones.

♦ **Local multiservices**

Les travaux pour ce local avancent : l'escalier a été déplacé, un mur de séparation monté et la chape en béton coulée. Les prochains travaux concernant les menuiseries se poursuivront en janvier 2024.

♦ **Incident nuit du 6 au 7 Décembre**

Dans la nuit du 6 au 7 décembre dernier les pompiers sont intervenus à 2 reprises sur la commune suite à l'appel de deux administrés qui signalaient de fortes odeurs d'hydrocarbure dans leur logement. Le SDIS n'ayant pas détecté de fuite de gaz, la municipalité a procédé dès le 7 au matin au signalement à l'ARS ainsi qu'à la CCCLA pour un contrôle de la lagune ainsi qu'une analyse de l'eau potable. Rien d'anormal n'a été constaté à la lagune et l'analyse de l'eau potable indique que les échantillons prélevés à différents points respectent les références de qualité réglementaire, il n'y a donc pas de contamination de l'eau potable. On peut supposer qu'il s'agit d'une personne qui a jeté du gas-oil dans les égouts.

♦ **Vœux du maire et Repas des aînés**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 13 janvier à 18 heures à la salle des fêtes

Le repas des aînés sera organisé le dimanche 14 janvier à 12 heures à la salle de fêtes.

Il est gratuit pour les aînés de 62 ans et plus. Afin de partager un moment de convivialité il est ouvert à tous les habitants du village moyennant une participation de 35,00 € (prix coûtant du repas, les boissons étant offertes par la municipalité).

♦ **Valorisation du patrimoine de la commune**

Afin de préparer les journées du patrimoine de l'année 2024 une réunion est prévue par le groupe de bénévoles le vendredi 5 janvier 2024 à 20h30 à la salle du conseil municipal. Vous êtes tous conviés à cette réunion.

♦ **Chantier bénévole**

Le 11 décembre un chantier bénévole était organisé pour l'entretien des espaces verts et la mise en place des décorations de Noël dans le village. Malheureusement les travaux d'entretien n'ont pu être terminés. Un nouveau chantier se déroulera le Vendredi 2 février.

Vous êtes invités à venir nombreux participer à ce chantier.

♦ **Remerciements**

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal félicitent et remercient vivement :

- Les bénévoles qui participent activement à la vie du village (vente de brioches, élaboration d'un char pour la fête du cassoulet, préparation du passage des cyclos du Téléthon, participation aux chantiers bénévoles organisés par les commissions environnement et travaux),

- Toutes les associations qui œuvrent pour le bien du village

- la chasse,

- Le comité des fêtes pour l'organisation des fêtes dans le village (spectacle des JUMEAUX en juillet, repas Cabaret en novembre et la venue de Père Noël en décembre). Il est dommage que peu d'habitants du village ne viennent partager ces moments de convivialité.

- Le Souilhe Football Club pour l'organisation d'un tournoi, du loto le 10 novembre et l'apprentissage des jeunes le samedi matin.

- Le Sporting Club pour l'organisation des deux séances de gymnastique chaque semaine et la très belle sortie à Castelnau-Pégayrols.



La municipalité souhaite à tous et toutes de très bonnes fêtes de fin d'année

La séance est levée à 23h00

**Le Maire,
Raymond VÉLAND**

**La secrétaire,
Martine FONTANIÉ**